

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE NOUVELLE-AQUITAINE

DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION ESPECE(S) PROTEGEE(S)

Référence du projet : N°demande (MEDDE-ONAGRE)	2021-01376-030-001
Dénomination du projet :	Déconstruction de l'entreprise STAR à Châtelleraut
Préfet(s) compétent(s) :	Préfète de la Vienne
Bénéficiaire(s) :	l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine

MOTIVATIONS ou CONDITIONS

Le dossier d'aménagement consiste à détruire et dépolluer un ancien site de dépôt de marchandises divers dont les activités ont pris fin il y a une quinzaine d'années. Une petite colonie d'hirondelles rustiques s'y est installée du fait de la tranquillité des lieux et l'attrait des bâtiments libérés.

L'étude réalisée par la LPO Vienne sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser permet d'envisager avec optimisme le report de cette colonie sur l'abri projeté et établi à proximité du site et répondre à la question: le projet ne nuira pas au maintien dans un état de conservation favorable des espèces concernées par les travaux près de leur aire de répartition, d'autant que les mesures d'accompagnement permettront de suivre le bien-fondé de cette mesure.

C'est pourquoi un avis favorable est accordé à ce projet de démolition et de réhabilitation de ce terrain sous les réserves suivantes:

- la mesure de compensation doit être mise en oeuvre impérativement pour le printemps 2022,
- au titre des mesures de suivi, l'année 1 et 2 sont insuffisantes; y ajouter un suivi de la colonisation par les espèces protégées en année 5. Montrer le gain de biodiversité par la colonisation d'autres espèces dans la structure mise en place,
- la mesure de compensation doit être durable (20 ans) et l'édifice en bois compatible avec la vocation future du terrain et intégré dans l'urbanisation future.

EXPERT DELEGUE :	Michel MÉTAIS
AVIS :	Favorable [] Favorable sous conditions [X] Défavorable []
Fait le : 5 janvier 2022	Signature 